
Communiqué de la Région

Classement sans suite. Le procureur de la République de Lyon vient de prononcer le classement sans suite de la procédure initiée en mars 2018 à la suite d'un signalement pour "faux en écriture publique" relatif à la modification d'une délibération. L'enquête a en effet clairement démontré l'absence d'infraction.

C'est la troisième fois qu'une décision de cette nature est prononcée en faveur de la Région. Trois fois qu'ils essaient, trois fois qu'ils échouent.

Une fois de plus, les groupes d'opposition, et notamment les écologistes dans une approche sectaire et idéologique, sont déboutés de leurs actions. **Leurs accusations sans fondement sont clairement écartées.**

Les élus qui participent et soutiennent ce type d'action ne sont pas à la hauteur de leur mandat. Ils devraient s'attacher à mener une action politique sur le terrain plutôt que de **tenter d'instrumentaliser la justice à des fins politiciennes.**

On ne peut que regretter la construction d'accusations montées de toutes pièces pour jeter le discrédit sur une collectivité, ses agents et ses élus.

